

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERINE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

DECISION DU MAIRE N° 2023/152

Nature de l'acte : Domaine et Patrimoine – Autres actes de gestion du domaine privé

**RESILIATION CONTRAT DE LOCATION CONCERNANT LE LOGEMENT
N° 4311 SIS A VALSERHONE 3 RUE CORNEILLE BELLEGARDE SUR
VALSERINE – AU PROFIT DE MONSIEUR KEVIN SAULT**

Le Maire de Valsershône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n° 22.104 du 19 juillet 2022 relative aux délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire,

VU l'arrêté municipal n° 2020/61 en date du 28 mai 2020 portant délégation de fonction et de signature à Madame Françoise DUCRET, maire déléguée,

VU la décision n° 2023/120 en date du 5 octobre 2023 entérinant la signature d'un contrat de location à titre précaire et transitoire concernant le logement n° 4311 sis à Valsershône 3 rue Corneille Bellegarde sur Valsérine, d'une durée d'un mois et quatre jours à compter du 28 octobre 2023 pour se terminer le 30 novembre 2023,

VU la demande de résiliation par Monsieur Kévin SAULT du bail cité ci-dessus, à compter du 20 novembre 2023,

CONSIDERANT l'accord de la Commune de Valsershône,

DECIDE

Article 1: De résilier le contrat cité ci-dessus au profit de Monsieur Kévin SAULT, à compter du 20 novembre 2023.

Article 2: Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance publique du conseil municipal.

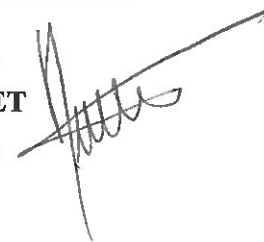
Article 3: La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 4: Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Trésorier
- notifiée au prestataire

Fait à Valsershône, le 20 novembre 2023

Pour Le Maire,
Françoise DUCRET
Maire Déléguée



Mise en ligne le : 08 décembre 2023